

## Dix ans après un rapport accablant, la Cour des Comptes acte le redressement de la Caisse des Congés Spectacles.

La Cour des Comptes vient de rendre son rapport de contrôle sur la gestion de la Caisse des Congés Spectacles. Il souligne une transition réussie de cette institution majeure de la culture et des médias vers un nouveau mode de gestion, opéré par Audiens sous le pilotage du Conseil d'administration, et formule plusieurs recommandations pour l'avenir.

Extrait : « *Le couple formé par la Caisse des Congés Spectacles et Audiens constitue une solution efficiente et économe pour la gestion du régime* ».

## Audiens au rendez-vous des objectifs définis en 2014 par le Conseil d'administration de la Caisse.

★ La Cour des Comptes met en évidence combien l'adhésion des Congés Spectacles au Groupe Audiens, en 2014, a contribué à renforcer l'identité institutionnelle de la Caisse, grâce à un fonctionnement indépendant de la gouvernance et de la qualité de l'information délivrée aux administrateurs. Ces caractéristiques ont permis de mettre en place, avec l'appui du Groupe Audiens, une stratégie responsable et solidaire pendant la crise COVID, entre l'avancement du paiement des indemnités et les mesures de soutien aux entreprises cotisantes (report ou échelonnement de paiement).

★ Le bilan quinquennal de 2019 a témoigné du bienfondé des actions initiées par Audiens à la demande du Conseil d'administration. Celles-ci se sont notamment traduites par la **transformation digitale du service**, une évolution ayant retenu l'attention de la Cour des Comptes : 96 % des déclarations (contre 21 % en 2014), 91 % du paiement des cotisations (contre 38 % en 2014), 100 % des certificats d'emplois (contre 79 % en 2014) et **94 % des demandes de congés (contre 33 % pour l'exercice 2013) sont dématérialisées**. La relation bénéficiaire atteint ainsi un taux de dématérialisation de plus de 99 % en 2020.

★ L'évolution du système d'information et des services est également reconnue comme source de progrès dans la gestion des dossiers et des paiements en ce qu'elle a, selon le Rapport de la Cour des Comptes « *permis d'améliorer grandement les ratios de règlement des indemnités de congés payés* ». Preuve à l'appui avec le **taux de traitement des demandes de congés sous 10 jours** : il s'élève à près de 99 % en moyenne, alors que les demandes ont augmenté de 6 % sur la période.

★ Le Conseil d'administration de la Caisse des Congés Spectacles se félicite du fait que la politique volontariste de mutualisation et de maîtrise des frais s'est traduite par **la réduction des frais généraux de plus de 30 %** sur la période. Le rapport constate que l'adhésion de la Caisse à Audiens s'est concrétisée par un « *apport important en moyens et en compétences, gage de progrès de gestion tangible* » et la minimisation des coûts d'exploitation du régime.

Philippe Chapelon, Président de la Caisse, « *se félicite des appréciations de la Cour des Comptes qui valident la confiance faite à Audiens avec l'accord de l'État et sont une reconnaissance du travail du Conseil d'Administration pour une gestion équilibrée et responsable, ayant notamment permis d'amortir la crise sanitaire tout en anticipant les besoins futurs, ce qui était crucial dans un contexte d'année blanche particulièrement éprouvante pour l'emploi culturel* ».

Pour Frédéric Olivennes, Directeur général d'Audiens, « *ce rapport démontre la capacité du groupe à être un tiers de confiance efficace pour le compte des employeurs, des salariés et de l'État. Audiens peut faire valoir cette performance économique et technologique auprès des pouvoirs publics pour toute activité de protection sociale où l'intérêt général des professions de la culture et des médias rendrait opportune de tels modes de gestion à l'avenir.* »

## Les axes de progrès relevés par la Cour des Comptes

★ Gestion plus robuste, diminution des coûts d'exploitation, renforcement du contrôle interne, progrès notables constatés sur l'ensemble des missions de la Caisse des Congés Spectacles... Le rapport se conclut en soulignant que « *l'existence d'une Caisse des congés payés dédiée aux intermittents du spectacle demeure aujourd'hui justifiée en son principe* » et définit les axes de progrès sur lesquels Audiens est déjà actif :

- le renforcement des procédures de recouvrement des cotisations,
- la définition d'une stratégie de moyen terme en matière de gestion financière et d'équilibre des comptes,
- l'amélioration du contenu et de la fréquence des informations données aux représentants des salariés.

### CONGES SPECTACLES - CHIFFRES CLÉS 2020

258 M€ bruts d'indemnités de congés payés versées

Près de 180 000 bénéficiaires

Plus de 26 000 entreprises cotisantes

100 % des demandes de congés traitées sous 10 jours

### A propos d'Audiens

Héritier de plus de 180 ans de progrès et d'innovation sociale, Audiens est au cœur des enjeux de la culture, de la communication et des médias.

Audiens, groupe de protection sociale paritaire, fondé sur la force et les valeurs du dialogue social, développe une expertise exclusive au service des employeurs, des professionnels actifs ou retraités de la culture, en retraite complémentaire, santé, prévoyance, action sociale, congés spectacles, médical et prévention...

Au service de professionnels aux carrières souvent atypiques, à l'image des journalistes pigistes ou des artistes et techniciens intermittents du spectacle, il déploie des savoir-faire uniques, adaptés et particulièrement réactifs en temps de crise, comme la gestion du fonds FUSSAT mis en place dans le contexte Covid 19.

Avec le Pôle santé Bergère et son activité pure player MovinMotion, plateforme de gestion sociale utilisée par 2 000 entreprises, le Groupe Audiens innove, se plaçant à l'avant-garde des deux évolutions stratégiques de son environnement : la prévention santé et la digitalisation.

Plus d'informations sur [www.audiens.org](http://www.audiens.org)



@GroupeAudiens

Contact presse

Caroline Rogard – 06 16 98 36 34